



Attestation de propriété si nue propriété

Par **joliedoree**, le **14/10/2014** à **09:54**

Bonjour et d'avance un grand merci pour prendre ma question en compte.

Je suis nue propriétaire d'une maison qui appartenait à mon père décédé en 2002, et qui est occupée par ma belle-mère.

Son notaire m'a signalée que l'attestation de propriété n'avait pas été mise à jour depuis le décès (2002).

La notaire chiffre cette attestation à 1850 euros.

On me dit -et c'est ce que je vous prierai de bien vouloir confirmer le cas échéant, que cette attestation n'est d'aucune utilité avant la fin de la situation d'usufruit -décès de la dame, ou vente.

J'avoue que j'ai peine à donner ces 1850 euros, si ce n'est pas absolument nécessaire !

Bien cordialement